

## ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 12 JANVIER

## Larrons en foire

Les journaux radicaux — les socialistes à plus forte raison — jubilaient, avant-hier, de la réélection de M. Brisson à la présidence de la Chambre et félicitaient leurs amis d'avoir voté pour M. Brisson. Nous n'avons jamais trouvé mauvais qu'on votât pour M. Brisson. C'est une question de tempérament et de goût et, pendant qu'il occupe la présidence de la Chambre, il laisse libre la présidence du Conseil des ministres que nous regretterions, peut-être, de voir tomber en ses mains.

On avait beaucoup escompté, parmi les « purs », la séance d'hier. Si le gouvernement ne rendait point immédiatement la liberté à M. Gérault-Richard, l'extrême-gauche promettait des « postiches » furibonds. On devait, au cas où la majorité maintiendrait, sous les verrous, l'élu du XIII<sup>e</sup> arrondissement, soulever des chabonais énormes, accumuler interpellations sur interpellations, réclamer des scrutins publics à chaque membre de phrase d'une proposition quelconque; en un mot, barrer le travail législatif au moyen d'une obstruction féroce et permanente.

Des « emblèmes », comme dit M. Faberot. Tout au plus son collègue et ami Sembat pouvait-il, avec une peine extrême, se faire appliquer une réprimande du second degré: le rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal. M. Sembat déployait une vaste coquetterie à conquérir l'étréne du nouveau président.

Pourquoi cette modération aussi déroutante qu'inexplicable en apparence? Parce que les députés socialistes connaissent le prix de la discipline; qu'ils savent aussi choisir entre les satisfactions qu'il leur est permis de poursuivre, et qu'ils placent la réalisation d'un intérêt positif, tangible, fort au-dessus du plaisir de faire expier à quelqu'un les torts qu'il a pu voir envers eux.

Les républicains de bons sens doivent, à notre avis, prendre exemple sur les Toqués volontaires du socialisme. Si la discipline est utile aux oppositions, elle l'est encore plus, et surtout, aux majorités, puisque les votes de l'opposition sont destinés, le plus souvent, à l'inanité, tandis que ceux des majorités décident de ce qui sera le lendemain. Que la minorité compte quelques voix de plus ou de moins, peu importe; il importe, au contraire, que la majorité ne se laisse ni vaincre, ni entamer.

Il est, sans doute, fort agréable de suivre son sens propre et de ne voter que selon son humeur. Mais, à cette conception de la vie parlementaire s'en oppose une autre, plus sévère et plus vraie, qui veut que la majorité s'assigne à elle-même, dans chaque occasion importante, une tâche à remplir, conforme à l'intérêt général et sacrifie les opinions personnelles à l'accomplissement intégral de cette tâche. Qu'il s'agisse du choix d'un président ou du vote d'une loi, la discipline a d'égales exigences. Refuser de s'y conformer, c'est refuser de remplir le devoir primordial de toute majorité: son affirmation.

Si, dans la majorité, se fut rencontrée une vingtaine de membres résolus à ne tenir aucun compte des liens particuliers qui pouvaient les unir à M. Brisson, la Chambre aurait aujourd'hui à sa tête un président en accord de vues avec les deux tiers de ses collègues. Le pays, d'autre part, aurait assisté à une affirmation nouvelle de la politique modérée, qui eût donné partout courage et confiance à ses défenseurs. Enfin, l'élément révolutionnaire ne pourrait pas se targuer d'avoir été, quelques jours, l'arbitre de la situation.

Les « bamboches » de la gauche écervelée s'entendent comme larrons en foire. Opposons à leur croisade funambulesque l'alliance des gens qui pensent, parlent, et agissent droitement et d'accord.

## Chambre des Députés

Séance du vendredi 10 janvier

### LE BUDGET DE 1895

LES DÉCORÉS

La Chambre revient à la discussion du budget, suspendue par les vacances du 1<sup>er</sup> de l'an.

M. Jourde dépose un amendement tendant à augmenter de 1,000 francs chacun les crédits pour les décorés de la Légion d'honneur et de la médaille militaire.

M. Georges Cochery, rapporteur général, dit que, si la Chambre votait une simple augmentation de 1,000 fr., elle placerait M. le ministre de la justice dans l'impossibilité d'appliquer la mesure proposée par M. Jourde; à moins de commettre une irrégularité, le chiffre de la dépense serait beaucoup plus élevé que ne le croit M. Jourde.

M. Guérin, ministre de la justice, reconnaît que la cause soutenue par M. Jourde n'est pas dépourvue de toute justice, mais tout d'abord l'amendement est inacceptable dans la forme où il est présenté, il entraînerait, de l'avis de son auteur, une dépense de 80,000 francs.

M. Jourde dit qu'il rectifie son amendement en demandant 31,500 fr.

M. le ministre de la justice estime que, comme l'a dit M. le rapporteur général, l'augmentation qui en résulterait pour le budget de la Légion d'honneur serait beaucoup plus forte.

Après un scrutin, suivi de pointage, l'amendement Jourde est adopté par 237 voix contre 230.

La séance est renvoyée à aujourd'hui samedi.

### COULOIRS DE LA CHAMBRE

#### Echange de témoins

Il y a échange de témoins entre MM. Trouillot et Rouanet.

Ce sont: MM. Millerand et Viviani pour M. Rouanet; MM. Chaudey et Darlau pour M. Trouillot.

La rencontre a été décidée à la suite d'un d'un article de la *Petite République* dirigé contre M. Trouillot.

#### La taxe sur les vélocipèdes

MM. Georges Berry et de Grandmaison demandent que la taxe des vélocipèdes soit abaissée de dix francs à cinq francs.

## Les Caisses de Retraites

Voici les détails sur le projet relatif aux Caisses de retraites dont le ministre des finances a entretenu le Conseil des ministres.

On se souvient que le gouvernement a demandé à la commission du budget l'inscription au budget de 1895 d'un crédit de 2 millions pour majorer certaines catégories de retraites ouvrières.

M. Poincaré a conféré avec la commission d'assurance et de prévoyance en vue de déterminer la répartition de ce crédit.

Le ministre a préféré faire un projet s'étendant au delà de l'exercice 1895, puisque, dans l'esprit du gouvernement et de la commission, la subvention de l'Etat doit constituer l'amorce du projet sur les Caisses de retraites en voie d'élaboration.

Le projet de M. Poincaré tend à majorer les pensions de ceux qui possèdent un livret de la Caisse des retraites de la vieillesse dont la pension est inférieure à 360 fr., qui sont âgés de soixante-dix ans, et qui ont fait acte de prévoyance par leur versement à la Caisse depuis un temps donné; selon toutes probabilités, on fixerait, cette année, à quinze ans la durée des versements déjà faits pour obtenir la subvention de l'Etat; cette durée de quinze années serait augmentée d'une année chaque année pendant dix ans, afin d'arriver à la durée de vingt-cinq ans.

La majoration de pension serait égale au tiers de la différence entre le chiffre de la pension et 360 fr., à condition que cette majoration ne dépasse pas 100 0/0 du chiffre de la pension.

Pour tous les pensionnaires de 1 à 90 fr., la majoration équivaldrait au doublement de la pension; entre 90 et 360 fr., elle sera égale au tiers de la différence.

Pour faire face à la charge qui en résultera pour le Trésor, le ministre propose d'employer un fonds de 2 millions prélevé sur les ressources du budget, et qui serait inscrit chaque année en compte courant pour la caisse des retraites de la vieillesse, et, en plus, 150,000 francs représentant la rente annuelle produite par la moitié du capital résultant de la vente des diamants de la Couronne.

Le capital est de 9 millions; la moitié serait affectée à l'usage que nous venons d'indiquer, l'autre moitié à la caisse des musées.

La catégorie des retraites de 1 à 90 fr. qui bénéficiera du doublement de pension est la plus considérable.

Le ministre propose de majorer également les pensions anticipées pour cause d'infirmité.

La commission d'assurance et de prévoyance est d'accord avec M. Poincaré sur tous les points de ce projet, sauf en ce qui concerne l'âge qu'elle voudrait abaisser à soixante-cinq ans.

## INFORMATIONS

### Bombardement de Tamatave

Port-Louis, 11 janvier. — Le 28 décembre, à 8 heures du matin, les croiseurs *Primauguet*, *Dupetit-Thouars* et *Papin*, ainsi que deux canons de la batterie de terre, ont ouvert le feu sur les postes fortifiés des Hovas autour de Tamatave.

Le bombardement a causé des pertes sérieuses. Vers 11 heures, les Hovas y ripostèrent par un feu défectueux. Les projectiles ne parvenaient pas. L'état sanitaire est assez satisfaisant.

### L'augmentation du nombre des conscrits

A des intervalles pour ainsi dire périodiques, on jette dans la presse un cri d'alarme au sujet de la dépopulation de la France; et cependant, depuis quelques années, si nous exceptons la classe de 1890, la classe de la guerre franco-allemande, le nombre des conscrits augmente annuellement.

Déjà, l'an dernier, la classe de 1893 fut tellement nombreuse que, pour l'incorporer en entier, le ministre de la guerre dut renvoyer dans leurs foyers un certain nombre d'hommes des classes précédentes.

Cette année, à en juger par les tableaux de recensement publiés, la classe de 1894 sera plus forte encore; c'est avec une satisfaction patriotique que nous constatons cette augmentation, d'un bon augure pour notre armée.

### Autre chéquier

La *Libre Parole*, qui a entrepris sous ce titre: « Les scellés du Panama », la publication des documents saisis à la banque Popper, publie le reçu suivant:

SCELLÉ N° 10

Reçu de M. le baron J. de Reinach la somme de huit mille francs me revenant par suite de ma souscription aux obligations du Sud de la France au prix du Syndicat.

Paris, 27 février 1890.

Signé: FRANÇOIS DELONCLE.

### Nouvelles fraudes

Le département des Côtes-du-Nord éclipsera bientôt Toulouse et Marseille.

M. Rabasté, maire de Tramaïn pendant trente ans, vient d'être arrêté et écroué à la prison de Dinan pour détournements de mandats de secours et faux en écritures publiques, crimes justiciables de la Cour d'assises.

M. Bougeard, commis de la sous-préfecture de cette ville, arrêté également pour détournements de mandats de secours, l'y avait précédé. M. Bougeard escamotait, au passage, les mandats de secours destinés aux cultivateurs victimes de pertes de bestiaux et les touchait lui-même à la recette des finances, après les avoir faussement signés du nom de leurs véritables titulaires.

Dans le but de se rendre compte du nombre des détournements commis par M. Bougeard, le juge d'instruction fit procéder, dans chacune des communes de l'arrondissement de Dinan, à une enquête minutieuse.

A Tramaïn, cette enquête amena une découverte incroyable: personne n'avait touché de secours! Les personnes portées sur la liste n'en avaient même jamais demandé, pour une bonne raison, c'est qu'elles n'avaient jamais perdu de bestiaux! Certains noms étaient totalement inconnus dans la commune! Parmi les secourus, plusieurs étaient morts depuis longtemps.

A Toulouse, les morts votent; à Tramaïn, ils perdent des bestiaux et touchent des secours. La palme est aux morts de Tramaïn.

Les affaires Rabasté et Bougeard viendront sans doute aux assises d'avril.

### Mort du compositeur Benjamin Godard

On annonce, de Cannes, la mort de Benjamin Godard, qui a succombé à la maladie de





